



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 31101

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'absence de dispositif d'aide pour effectuer des séjours linguistiques à l'étranger. Si chacun s'accorde à reconnaître la nécessité d'effectuer des séjours linguistiques pour acquérir une meilleure connaissance des langues étrangères, il semble bien qu'au regard de la commune de la réglementation actuelle aucune aide n'ait été prévue aussi bien au niveau de la commune que du département et que la région ne soit compétente que pour les stages et non pour les séjours. En outre, il convient de mentionner que le recours aux chèques vacances est insuffisant compte tenu du coût important que représente ce type de séjour. C'est pourquoi il lui demande s'il compte prendre des mesures en ce sens, facilitant l'accès de tous à ces séjours.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31101

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3395